

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ت DISPARUS
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

AOÛT 2023

Table des matières

Affaire du Pr Kamel Aissat : la chambre d'accusation rejette l'appel du procureur	1
<i>Radio M (radio-m.net) – 01/08/2023</i>	1
L'activiste Wafia Tedjani placée sous contrôle judiciaire	2
<i>Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 06/08/2023</i>	2
L'universitaire Mira Moknache victime de harcèlement judiciaire et de pressions	3
<i>Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 13/08/2023</i>	3
Universités algériennes : la nouvelle mesure de contrôle fait polémique	4
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 14/08/2023</i>	4
Trois frères d'Anouar Malek arrêtés	5
<i>Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 14/08/2023</i>	5
L'Algérie interdit le film « Barbie » de Greta Gerwig pour « atteinte à la morale »	6
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 14/08/2023</i>	6
Arrêté pour avoir dénoncé l'abus de la police : Mohamed Kacem condamné à 2 ans de prison ferme	8
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 15/08/2023</i>	8
L'Algérie face à un « cercle de feu »	9
<i>TSA Algérie (tsa-algerie.com) – 16/08/2023</i>	9
Espagne : deux morts et un disparu dans un naufrage au large d'Alicante	12
<i>Info Migrants (www.infomigrants.net/fr/) – 18/08/2023</i>	12
Commémoration du 20 août : plusieurs activistes arrêtés à Béjaïa	14
<i>Radio M (radio-m.net) – 20/08/2023</i>	14
Mustapha Bendjama au juge : « J'ai été torturé quand j'ai refusé d'ouvrir mon smartphone »	15
<i>Maghreb Emergent (maghrebemergent.net) – 23/08/2023</i>	15
Le détenu d'opinion Brahim Laalami évacué à l'hôpital	18
<i>Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 27/08/2023</i>	18
Deux ans de prison ferme pour le journaliste Mustapha Bendjama et le chercheur Raouf Farah	19
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 29/08/2023</i>	19
Algérie : le général Khaled Nezzar sera enfin jugé en Suisse pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité	20
<i>TRIAL International (trialinternational.org) – 29/08/2023</i>	20
Par le biais de la disparition forcée, on instaurait un climat de terreur	22
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 30/08/2023</i>	22
Alger dénonce la « lecture révisionniste » de la justice suisse dans l'affaire Nezzar	24
<i>La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 31/07/2023</i>	24

Affaire du Pr Kamel Aissat : la chambre d'accusation rejette l'appel du procureur

Radio M (radio-m.net) – 01/08/2023

La chambre d'accusation de la cour de Béjaïa, a rejeté l'appel du procureur de la République qui a demandé la mise sous mandat de dépôt de l'universitaire, Kamel Aissat, qui est actuellement sous contrôle judiciaire, a indiqué le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

La chambre d'accusation a donc statué, ce mardi 1 août 2023, sur l'appel introduit par le procureur du tribunal d'Amizour, wilaya de Béjaïa, contre le contrôle judiciaire décidé par le juge d'instruction du même tribunal à l'encontre de l'universitaire, Kamel Aissat. « La chambre d'accusation a rejeté en effet l'appel du procureur, et sa demande de mise sous mandat de dépôt, en maintenant le contrôle judiciaire » indique le CNLD.

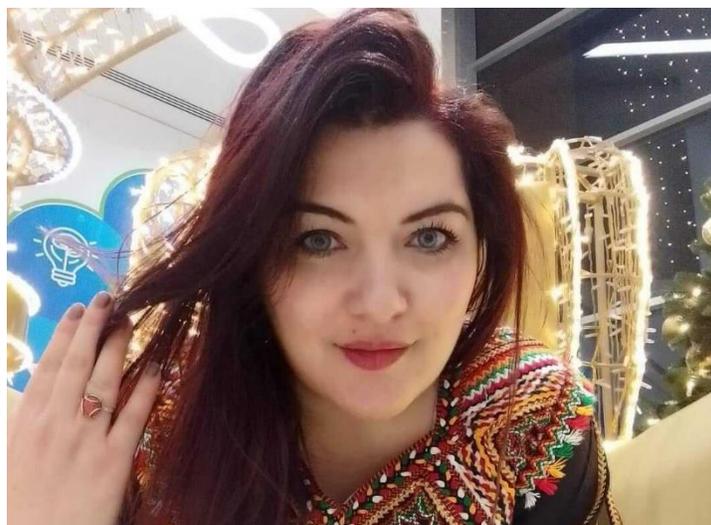
L'affaire du professeur Kamel Aissat est liée à ses opinions d'expert et sur son « engagement pour la protection de l'environnement ainsi que l'expertise qu'il fait sur l'exploitation de la mine de plomb et de zinc de Tala Hamza et d'Oued Amizour, dans la wilaya de Bejaïa ».

Le professeur a été arrêté le 12 juillet 2023, à l'aéroport de Béjaïa, et a été interdit de quitter le territoire national avant d'être poursuivi en justice et mis sous contrôle judiciaire.

MA

L'activiste Wafia Tedjani placée sous contrôle judiciaire

Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 06/08/2023



Le juge d’instruction près le tribunal de Tizi-Ouzou a décidé le 6 août, de placer la militante associative, Wafia Tedjani, sous contrôle judiciaire.

La jeune Wafia Tedjani a été présentée ce dimanche matin même devant le procureur du même tribunal après 4 nuits passées en garde à vue au commissariat central de Tizi-Ouzou.

Elle est poursuivie pour « incitation à l’attroupement non-armé et attroupement » « outrage à corps constitué » et « diffusion de fausses informations dans l’intention de nuire à l’intérêt national ».

Tout porte à croire qu’il lui est reproché sa présence et sa vidéo sur les lieux d’incendies dans la région de Toudja, wilaya de Béjaïa, indique le Cnld.

Activiste très engagée, Wafia n’hésite pas à prendre position publiquement et à dire ce qu’elle pense malgré la chape de terreur que le pouvoir a imposée sur la société. Elle anime une page Facebook, Wafia Tourism, où elle est publie du contenu lié au tourisme local et des appels et des actions de solidarité et de venir en aide aux personnes démunies. Ce qui, dans un pays normalement constitué, devrait plaire aux autorités, puisqu’elle joue le rôle de lanceuse d’alerte sur les problèmes liés à l’environnement et la société. Mais cela ne plaît pas du tout aux autorités.

Wafia Tedjani a été arrêtée mercredi 02 août à son domicile à Ath Douala. La gendarmerie a d’ailleurs perquisitionné son habitation, selon la même source. Elle a été ensuite placée en garde à vue.

L.M./Cnld

L'universitaire Mira Moknache victime de harcèlement judiciaire et de pressions

Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 13/08/2023

L'universitaire, Mira Moknache, a été arrêtée, dimanche 12 août 2023, dans un magasin de vêtements par des policiers en civil.

La militante Mira Mokhnache a été conduite au commissariat et soumise à une audition par la police judiciaire en lui reprochant un appel au rassemblement imaginaire. Sur quelle base ? Mystère.

Déterminée, elle refuse de signer le procès-verbal qui lui est présenté. Elle demande d'appeler ses avocats où sa famille. Dans la foulée, son téléphone lui a été confisqué et on lui refuse l'appel.

Mira Mokhnache ne se laisse pas faire, selon le communiqué du Comité national pour la libération des détenus. Elle proteste en restant debout, puisque son maintien s'apparente à une garde à vue non assumée et qu'elle ne lui a pas été signifiée.

Non content d'être arrivée à lui faire coller des accusations imaginaires, elle sera conduite dans un autre bureau pour l'entendre sur une autre affaire, à propos d'une vidéo faite sur les lieux des incendies à Toudja, wilaya de Béjaïa. Ladite vidéo largement partagée est un cri de cœur et de colère d'une citoyenne engagée qui ne comprend pas l'abandon des populations par les autorités. Tout citoyen révolté par l'impéritie, l'absence d'anticipation sur les tragédies répétées qui frappent le pays peut s'approprier les déclarations de Mira Mokhnache. Sauf que la chappe de terreur imposée par le régime depuis 3 ans empêchent les gens de crier leur colère, de dénoncer la démission des autorités...

Là aussi Mira Mokhnache adoptera la même attitude et elle n'a été relâchée qu'à 19 heures, alors qu'elle était au commissariat depuis le matin.

L'universitaire est poursuivie et condamnée dans plusieurs dossiers liés à des délits d'opinion et à son action militante.

Le pays est devenue une vaste prison. Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Des centaines de citoyens sont sous interdictions de quitter le territoire national d'une manière arbitraire. Les médias sont réduits à un rôle de propagande officielle et les partis priés de ne rien dire.

Sales lendemains du Hirak !
Sofiane Ayache

Universités algériennes : la nouvelle mesure de contrôle fait polémique

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 14/08/2023

Pour de nombreux observateurs, cette mesure s'inscrit dans une volonté des autorités de contrôler la pensée académique et de la soumettre au modèle dominant véhiculé par les médias.

Les étudiants et les enseignants universitaires algériens devront désormais obtenir une autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique avant de participer à des manifestations scientifiques internationales, que ce soit en présentiel ou en ligne.

C'est ce qu'a indiqué le ministère dans une note adressée aux présidents des conférences régionales, le directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique ainsi que les directrices des universités.

Le ministère leur a demandé de «sensibiliser» tous les étudiants et enseignants sur cette obligation et de leur accorder «une attention et un suivi particulier».

Le ministère a justifié cette mesure par le souci d'éviter que « la participation sans autorisation à des manifestations scientifiques puisse engendrer des erreurs résultant de l'emploi de certains points de vue ou de les sortir de leur contexte et de les exploiter à des fins qui ne sont pas liées au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ».

Cette décision a suscité la colère et l'incompréhension de la communauté universitaire, qui y voit « une atteinte à la liberté académique et à la coopération scientifique ».

Plusieurs étudiants et enseignants ont exprimé leur rejet de cette mesure sur les réseaux sociaux, la qualifiant d'« arbitraire » et d'« absurde ».

Pour nombreux observateurs, cette mesure s'inscrit dans une volonté des autorités de contrôler la pensée académique et de la soumettre au modèle dominant véhiculé par les médias.

« Les autorités aspirent à ce que tous les enseignants universitaires et chercheurs se conforment au modèle des invités des chaînes de télévision. Toute personne qui se perçoit comme étant divergente devrait observer le silence », a commenté le journaliste Nadjib Belhimer, sur sa page Facebook.

Sophie K.

Trois frères d'Anouar Malek arrêtés

Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 14/08/2023

Des éléments de la gendarmerie ont fait irruption, dimanche 13 août 2023, dès potron-minet, au domicile du père, âgé de 90 ans, d'Anouar Malek, activiste et youtubeur installé à l'étranger.

Les gendarmes ont procédé d'abord à l'arrestation de ses deux frères résidant à Chréa (wilaya de Tébessa) avec leur père puis ils se sont dirigés vers une autre habitation pour arrêter l'aîné de la fratrie, selon le communiqué du Comité national pour la libération des détenus d'opinion (Cnld).

Le frère aîné a été relâché après son audition. Mais les deux autres frères de l'activiste et militant Anouar Malek ont été transférés de la brigade de la gendarmerie de Chrea vers Tébessa.

Ces deux derniers ont été déjà révoqués des rangs de la gendarmerie, après 23 ans pour l'un et 18 ans pour l'autre de service au sein de ce corps, pour le simple raison qu'ils sont les frères d'Anouar Malek, ajoute la même source.

Le neveu du youtubeur et activiste a été également arrêté il y a une quinzaine de jours à cause d'une vidéo qu'il a filmée et qui a été partagée sur une page d'un opposant à l'étranger.

Il est accusé « d'entretenir des liens avec une organisation terroriste, offense au président de la république et au premier ministre ainsi qu'au wali de Tébessa et diffusion de fausses informations de nature à nuire à l'intérêt national ». L'accusation est vite trouvée, la justice mise au garde à vous pour exécuter la sentence.

La grande démocratie à la Tebboune fait chaque jour ses preuves. A défaut de faire taire cet activiste à l'étranger les autorités s'en prennent donc à sa famille. Cette histoire rappelle celle de Noureddine Boukrouh, ancien ministre et journaliste. Réfugié en France, il avait publié un certain nombre de tribunes politiques qui ont eu le mérite d'irriter les autorités à telle point qu'elles se sont vengées sur sa famille.

Après avoir fait taire toute expression libre en Algérie, tout porte à croire que les autorités s'emploient à mettre la pression sur les familles des activistes basées à l'étranger. C'est manifestement la seule façon qu'elles ont trouvé de les faire taire.

Chaque semaine, des activistes sont arrêtés, certains sont condamnés à la prison ferme, d'autres soumis à d'impitoyables pressions. Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons. Ainsi va « la nouvelle Algérie » de Tebboune-Chanegriha. Un jour prochain, on s'en souviendra. L'histoire jugera les errements, le désespoir et l'arbitraire institutionnalisés.
Yacine K.

L'Algérie interdit le film « Barbie » de Greta Gerwig pour « atteinte à la morale »

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 14/08/2023



Le ministère de la Culture et des Arts a ordonné le retrait du film, près de trois semaines après sa sortie en Algérie, pour « atteinte à la morale ».

Le film américain «Barbie», réalisé par Greta Gerwig et mettant en scène Margot Robbie dans le rôle de la célèbre poupée, ne sera plus projeté dans les salles de cinéma algériennes.

Le ministère de la Culture et des Arts a ordonné le retrait du film, près de trois semaines après sa sortie en Algérie, pour « atteinte à la morale ».

Le film, qui raconte les aventures de Barbie dans un monde fantastique où elle découvre sa véritable identité et sa liberté, a suscité la polémique dans plusieurs pays, notamment arabes, qui l'accusent de promouvoir la « perversité » et le « rejet de la tutelle patriarcale ».

Le Koweït et le Vietnam ont également censuré le film, ce dernier invoquant des raisons politiques liées à une carte géographique controversée.

En Algérie, le film avait connu un succès phénoménal depuis sa sortie le 19 juillet 2023, attirant plus de 40.000 spectateurs dans les salles d'Alger, Oran et Constantine.

Des files d'attente se formaient devant les cinémas pour voir cette comédie d'aventure qui a récolté plus d'un milliard de dollars de recettes au box-office mondial.

Le distributeur du film en Algérie MD Ciné a confirmé avoir reçu la notification d'interdiction du ministère de la Culture et des Arts, sans donner plus de détails sur les motifs invoqués.

Les salles qui projetaient le film ont dû le retirer immédiatement de leurs programmes, au grand dam des cinéphiles algériens qui dénoncent « une atteinte à la liberté d'expression et à la diversité culturelle ».

Le film « Barbie » est le premier long métrage consacré à la poupée iconique créée en 1959 par Mattel. Il s'agit d'une adaptation libre du conte « Casse-Noisette » de E.T.A. Hoffmann.

Le film est réalisé par Greta Gerwig, connue pour ses films « Lady Bird » et « Les Filles du Docteur March », et écrit par Noah Baumbach, scénariste de « Marriage Story ». Il met en vedette Margot Robbie, qui incarne Barbie ainsi que Ryan Gosling, qui joue Ken, son compagnon.

Sophie K.

Arrêté pour avoir dénoncé l'abus de la police : Mohamed Kacem condamné à 2 ans de prison ferme

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 15/08/2023



L'ex détenu d'opinion, Mohamed Kacem, a été arrêté le 13 juillet dernier, après avoir publié une vidéo dénonçant l'abus de la police sur un jeune, indique le CNLD.

Natif de Saïda, il a été condamné à deux années de prison ferme et à une amende, avec mandat de dépôt à l'audience.

Ancien détenu d'opinion, Mohamed Kacem avait déjà purgé une peine de 18 mois de prison ferme, et il a été libéré en mai 2023, selon le CNLD.

L'Algérie face à un « cercle de feu »

TSA Algérie (tsa-algerie.com) – 16/08/2023

Trois semaines après le putsch militaire, l'incertitude plane toujours sur une issue diplomatique à la crise au Niger alors que la situation continue de se détériorer aux frontières de l'Algérie.

Une réunion des états-majors de la Cédéao est prévue, ce jeudi, pour finaliser le projet d'intervention militaire qui a été acté lors du sommet extraordinaire du bloc Ouest africain jeudi dernier à Abuja au Nigéria.

La perspective d'une intervention militaire n'est pas à exclure, selon le ministre des Affaires étrangères du Niger, réfugié au Nigéria, Hassoumi Massaoudou.

« Elle est dans l'agenda de la Cédéao », a-t-il dit dans un entretien exclusif à France 24 et à RFI. Déplorant que les « négociations menées en parallèle n'ont rien produit pour le moment », le diplomate assure que cette « intervention peut toutefois être évitée si la junte venait à libérer le président Bazoum ». « Tout le reste est négociable », a-t-il ajouté.

Situation au Niger : l'Algérie entourée de foyers de tensions

Ces propos du diplomate interviennent alors que la junte militaire a brandi la menace d'une poursuite pour « haute trahison » du président déchu, signe de l'impasse dans laquelle se retrouve le Niger et dont la déstabilisation aura de lourdes conséquences sur la région du Sahel, mais également sur la sécurité des pays voisins, dont l'Algérie avec laquelle il partage une frontière terrestre de près de 1.000 Km.

Hostile à une intervention étrangère, position découlant de sa doctrine de politique étrangère, l'Algérie mesure plus que quiconque les retombées du recours à la force pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Niger, pays multiethnique, au climat rigoureux et qui est l'un des plus pauvres au monde malgré les richesses qu'il recèle.

À ce titre, l'exemple libyen, dont le pays est plongé dans le chaos depuis plus d'une décennie, est assez édifiant et conforte Alger dans ses convictions.

On mesure d'ailleurs aujourd'hui le coût. Même si sa diplomatie doit être certainement et discrètement active pour éviter une intervention militaire, l'Algérie sera assurément confrontée à un grand défi sécuritaire si d'aventure la situation venait à se dégrader davantage au Niger.

Comment, en effet, sécuriser ses 6.343 km qu'elle partage avec ses sept pays voisins, dont une bonne partie est marquée par des turbulences et l'instabilité politique ?

Sur une large étendue de ses frontières, des fléaux se multiplient et constituent des sources d'inquiétude, comme le déploiement des groupes terroristes, la présence de troupes étrangères, le développement du grand banditisme, le trafic en tous genres et les flux migratoires.

Déjà sur la brèche en ce qui concerne l'étendue de sa frontière avec la Libye, 983 km, depuis plus de dix ans, l'Algérie devrait sécuriser ses 965 km avec son voisin tunisien, exposés à la contrebande et aux éventuelles infiltrations de groupes extrémistes en provenance de la Libye.

À l'Ouest, elle doit être sur le qui-vive avec le voisin marocain avec lequel les relations se sont détériorées depuis leur rupture, en août 2021, et partageant une frontière de 1.559 km.

Outre le trafic de drogue, l'Algérie doit faire face à des provocations en permanence, comme ces trois camionneurs tués, en novembre 2021, au Sahara occidental par un bombardement attribué au Maroc.

Et les choses ne risquent pas de s'améliorer de sitôt avec la normalisation des relations entre Rabat et Tel-Aviv, suivie du renforcement de la coopération militaire entre le Maroc et Israël.

Au Mali avec lequel l'Algérie partage 1.376 km, la situation peine à se normaliser malgré les efforts soutenus pour la restauration de la paix à la faveur de l'accord d'Alger de 2015 signé entre les différents groupes rebelles du Nord et le pouvoir de Bamako, comme en témoignent les tensions nées de la reprise dimanche de la base de la Minusma à Ber par les militaires et qui n'agrée pas la coordination des mouvements de l'Azawad (CMA).

Avec une hypothétique dégradation de la situation au Niger, la situation risque de s'avérer encore plus complexe et plus dangereuse et posera un surcroît de défi à l'Algérie.

Préoccupations et inquiétudes

Dans un entretien accordé au Washington post et publié ce mardi 15 août, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf a de nouveau exprimé les préoccupations de l'Algérie face aux risques d'une intervention étrangère au Niger, mais également sur ses éventuelles implications.

Tout en rappelant que la situation était « grave » au Niger avec le coup d'État du 26 juillet dernier, Ahmed Attaf a évoqué cette « fameuse zone appelée la zone des trois frontières, réputée pour la forte concentration de groupes terroristes. » Il a ajouté qu'il y a des « armées terroristes » au Sahel et non des groupes armés. Ces armées de terroristes « menacent directement le Burkina Faso, le Mali, certaines régions du Tchad et le Niger », a-t-il dit.

Sans dévoiler leurs contours, Ahmed Attaf a fait état de concertations entre plusieurs acteurs de la communauté internationale pour tenter de parvenir à une solution pacifique au Niger.

Le chef de la diplomatie algérienne a toutefois exprimé ses réserves sur une éventuelle fermeture des frontières tout comme sur les sanctions économiques imposées par la Cédéao contre le Niger, en soulignant les liens entre les peuples nigérien et algérien.

Déjà avant lui, c'est le chef du mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina en l'occurrence, qui a tiré la sonnette d'alarme sur les conséquences d'une éventuelle dégradation de la situation au Niger.

« Toutes nos frontières sont minées, visées et sont dans des situations d'insécurité et d'instabilité », s'est-il alarmé lors d'une rencontre avec les cadres de son parti sur la situation au Niger.

Abdelkader Bengrina a même pointé du doigt les Émirats Arabes Unis, qu'il ne cite pas au demeurant, l'accusant de chercher à nuire à l'Algérie.

Ce pays, dénoncé déjà pendant le « Hirak » par les manifestants et dont la presse a fait état récemment de ses activités subversives contre l'Algérie, est au profit d'Israël.

« Voyez ce qui se passe au Niger, rappelez-vous qu'un pays arabe a tenté d'acheter une base militaire au Niger au profit des sionistes, tout comme il souhaiterait le faire en Mauritanie et que l'Algérie l'en a empêché », a révélé Bengrina, connu pour sa proximité avec les autorités, et dont la sortie a été probablement inspirée.

Le chef du parti islamiste a décrit une situation chaotique aux frontières de l'Algérie, tout en affirmant que la Tunisie normalisera bientôt ses relations avec Israël. Pour Bengrina, la menace israélienne est en train d'entourer l'Algérie.

Face au chamboulement géostratégique qui s'opère au Sahel et qui ne manquera pas d'impacter l'Algérie, Bengrina réitère son appel à la constitution d'un « front interne » en invitant l'opposition à se joindre à son initiative.

Un front qui visiblement peine à se mettre en place en raison des divergences au sein de la classe politique, mais également en raison du climat politique interne.

Ce qui explique peut-être son appel aux autorités pour « informer les Algériens sur les menaces qui pèsent sur le pays ». « Je dis aux autorités, rencontrez les élites, les différentes catégories sociales pour les tenir au courant des menaces ». De quoi suggérer les préoccupations de l'Algérie face à un véritable cercle de feu qui l'entoure désormais.

Espagne : deux morts et un disparu dans un naufrage au large d'Alicante

Info Migrants (www.infomigrants.net/fr/) – 18/08/2023



Deux personnes ont péri durant leur traversée de la Méditerranée, d'Algérie vers l'Espagne, et une troisième est toujours portée disparue. Partis de Tipaza, à l'ouest d'Alger, 17 ressortissants algériens étaient à bord. Les 14 rescapés, parmi lesquels une femme enceinte et ses deux enfants, ont été secourus par un bateau de pêche. Il s'agit du cinquième sauvetage dans la zone en moins d'une semaine.

Un bateau a fait naufrage au large d'Alicante, à environ 50 km des côtes espagnoles, le mercredi 16 août vers 17h30. Quatorze personnes ont pu être secourues jeudi matin avant d'être transférées à Alicante, tandis que deux sont décédées durant la traversée et une troisième est toujours portée disparue.

C'est un bateau de pêche, le Nuevo Joaquina Antonio, qui a secouru douze des quatorze personnes, tandis qu'un hélicoptère et un navire des sauveteurs espagnols ont secouru les deux autres. Les sauveteurs ont confirmé, sur la base des déclarations des survivants, que deux personnes étaient décédées avant que le bateau ne chavire, et qu'une troisième personne disparue était toujours recherchée par un hélicoptère et un patrouilleur des garde-côtes.

Ces 17 Algériens avaient pris la mer quelques jours plus tôt à Tipaza, ville côtière située à 70 km à l'ouest d'Alger. Parmi les 14 rescapés, les sauveteurs ont dénombré 11 hommes ainsi qu'une femme accompagnée de sa fille de sept ans et de son fils de deux mois. Après le naufrage, les rescapés ont raconté être parvenus à couper un bidon d'essence pour y mettre le bébé, lui permettant de survivre à ce drame.

La Croix-Rouge espagnole a indiqué à l'agence de presse EFE que tous les naufragés étaient "faibles" mais qu'il n'y avait aucune crainte pour leur vie. La femme secourue et ses deux enfants ont toutefois été conduits à l'hôpital d'Alicante, cette dernière souffrant de brûlures.

Cinq naufrages en moins d'une semaine

Il s'agit du cinquième sauvetage opéré dans la zone par les sauveteurs en mer espagnols depuis samedi dernier. Entre samedi et dimanche, deux bateaux avec 28 passagers à leur bord, dont deux enfants âgés de 4 et 18 mois, sont arrivés dans la région d'Alicante. Mercredi, un troisième avec 13 hommes a été secouru au large d'Altea et un autre jeudi avec 14 personnes a été secouru à 50 miles nautiques (80 kilomètres) de la côte.

Cette route longue d'environ 300 kilomètres est régulièrement empruntée par les migrants d'Afrique du Nord mais aussi d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Ces derniers quittent le littoral algérien pour se rendre sur les côtes andalouses et valenciennes, et de plus en plus, dans l'archipel des Baléares.

Pour atteindre l'Espagne, porte d'entrée vers l'Europe, nombreux sont ceux qui font appel à des réseaux de passeurs. En février 2023, six personnes soupçonnées d'appartenir à un réseau ont été arrêtées à Orihuela, dans la province d'Alicante, et à Tudela, dans le nord du pays. Ces personnes sont accusées d'avoir organisé des traversées en mer d'un montant de 5 000 euros par personne à bord de petits bateaux en fibres de verre, caractéristiques de cette route.

Selon la presse espagnole, l'organisation pouvait planifier "plusieurs allers-retours dans la même journée avec le même pilote et le même navire", et "mettre à l'eau jusqu'à trois embarcations en même temps, saturant les services maritimes espagnols".

Au large de ces côtes, les naufrages sont fréquents. En juillet, [le corps d'une enfant de huit mois s'est échoué](#) sur une plage andalouse, plus de trois mois après avoir quitté l'Algérie avec ses parents, eux aussi décédés dans la traversée. D'après l'ONG espagnole Caminando Fronteras, [464 exilés sont morts sur la route Algérie-Espagne](#) en 2022.

Commémoration du 20 août : plusieurs activistes arrêtés à Béjaïa

Radio M (radio-m.net) – 20/08/2023

Une vingtaine d'activistes du Hirak, dont des femmes, ont été interpellés par les services de sécurité, ce dimanche matin, au centre-ville de Béjaïa.

Ils étaient à bord d'un bus qui se dirigeait vers la vallée de la Soummam, où a lieu la commémoration du 67^e anniversaire du Congrès de la Soummam.

Selon nos sources, les autorités sont en train d'interpeller toute personne soupçonnée de se diriger au vers Ifri Ouzellaguen où a lieu la commémoration.

Mustapha Bendjama au juge : « J'ai été torturé quand j'ai refusé d'ouvrir mon smartphone »

Maghreb Emergent (maghrebemergent.net) – 23/08/2023

Lors de son procès qui s'est tenu le mardi 22 août au tribunal correctionnel de Constantine, plusieurs dépassements et violations des procédures et des droits du journaliste Mustapha Bendjama ont été soulevés par les avocats de la défense. Mustapha Bendjama a affirmé avoir été maltraité et torturé durant la période de sa garde à vue dans les locaux de la brigade de recherches de la gendarmerie d'Al Hattab à Annaba.

Le journaliste Mustapha Bendjama a été arrêté le 8 février 2023 sur son lieu de travail au quotidien Le Provincial, dont il est le rédacteur en chef, dans le cadre de l'enquête sur la sortie du territoire nationale de la militante politique Amira Bouraoui. Il a été maintenu pendant dix jours en garde à vue dans les locaux de la section de recherche de la gendarmerie d'Al Hattab à Annaba. Pendant cette période, Mustapha Bendjama a été interrogé dans l'affaire Amira Bouraoui et dans une autre affaire qui a été ouverte après l'exploitation des données de son smartphone.

« Je leur ai dit que je n'ouvrirai pas mon téléphone. Ils sont venus. Ils étaient six. Ils m'ont mis à genou et ils ont utilisé un tourne vis pour m'ouvrir les poignets afin d'utiliser mon empreinte pour déverrouiller mon smartphone. Le lendemain, ils sont revenus et m'ont demandé le mot de passe. J'ai subi beaucoup de pression pendant les interrogatoires qui duraient jusqu'à 4h du matin », a affirmé Mustapha Bendjama devant le juge du tribunal de Constantine lorsque ce dernier lui avait demandé s'il avait des observations à faire au sujet de son arrestation.

Le calvaire de Mustapha Bendjama dans les locaux de la section de recherche de la gendarmerie d'Al Hattab a commencé dès le premier jour de son arrestation. « J'ai été arrêté à 15h, et à 21h j'ai été emmené à l'hôpital pour un contrôle médical. On m'a ramené à la brigade à 23h et l'interrogatoire a commencé. J'ai été interrogé sur la sortie du pays d'Amira Bouraoui et on m'a fait signer un PV. Quand j'ai demandé l'heure de la signature du PV, on m'avait dit qu'il était 1h30, mais une fois dans la cellule, j'ai demandé l'heure au gardien et il m'avait dit qu'il était 4h30 du matin. Deux heures après, soit à 6h30, on m'a réveillé pour poursuivre l'interrogatoire. J'ai été interrogé pendant trois nuits d'affilée sans fermer l'œil », a encore affirmé Mustapha Bendjama.

Pendant la période de la garde à vue Mustapha Bendjama, même les services de sécurité sont venus l'interroger. « Deux colonels de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure sont venus m'interroger à la brigade. Ils m'avaient demandé de ne plus répondre aux questions des agents de la gendarmerie sur le second dossier. Ils m'avaient dit que si je répondais à leurs questions, les gendarmes allaient me frapper. Donc, je n'ai plus répondu aux questions

de la gendarmerie », a-t-il raconté. « J'ai signé des propos qui n'étaient pas les miens. Tout ce que j'avais dit a été déformé », a-t-il ajouté.

Après avoir entendu ces déclarations, le juge a demandé à Mustapha Bendjama : « Quel est le message que vous voulez transmettre ? Il fallait dire tout cela devant le juge d'instruction ».

Pendant ce procès, l'avocat de la défense, Me Abdallah Haboul a dénoncé une violation grave du droit de son client au sujet de la durée de la garde à vue. « La garde à vue devait se terminer le 18 février 2023 à 23h, après avoir été prolongée quatre fois. Mon client a été maintenu jusqu'au 19 février à 9h du matin, soit dix heures de plus dans les geôles sans autorisation du procureur », a-t-il indiqué.

« L'article 51 du code des procédures pénales dans le dernier alinéa dit que la violation des dispositions relative aux délais de la garde à vue expose l'officier de la police judiciaire aux peines encourues aux termes de la détention arbitraire », a ajouté Me Abdallah Haboul.

La défense a demandé d'annuler la procédure de la garde à vue. « C'est au juge de décider parce qu'il y a des violations et des dépassements dans les droits des personnes », explique Me Haboul. Il cite à ce propos les articles 9 de la convention internationale sur les droits civiques et politiques, que les tribunaux algériens doivent appliquer et l'article 71 de la constitution qui impose aux juges d'appliquer les conventions internationales.

« On a constaté l'illégalité de la garde à vue. Sa garde à vue est une mesure qui porte atteinte à son droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. C'est très grave », estime Me Haboul, avant de s'interroger : « Comment le procureur de la République ne s'était pas rendu compte ? »

La compétence territoriale du pôle spécialisé remise en question

Le journaliste Mustapha Bendjama, le chercheur Raouf Farrah, le père de ce dernier Sebti Farrah, une cadre de la société Asfertrade, filiale d'Asmidal, Habes Mountaha ont été auditionnés le 19 février 2023 par le juge d'instruction près le pôle spécialisé de Constantine, qui les a placés sous mandat de dépôt. Le juge d'instruction a retenu contre Mustapha Bendjama et Raouf Farrah les chefs d'inculpations de : « réceptions de fonds auprès des institutions étrangères ou intérieures dans l'intention de commettre des actes qui pourraient atteindre à l'ordre public », en vertu de l'article 95 bis du code pénal, et de « publication d'informations et de documents sur un réseau électronique, ou autre moyen technologique de média, dont le contenu est classé partiellement ou intégralement secret », sur la base de l'article 38 de l'ordonnance relative à la protection des données et documents administratifs.

Parmi les points soulevés pendant ce procès par Me Abdallah Haboul, c'est la compétence territoriale du pôle spécialisé de Constantine en charge de cette affaire. « Il n'y a même pas le smic du respect des procédures. La décision a été prise sur la base d'un PV de la section de recherche de la gendarmerie », a-t-il indiqué. Pendant le procès, Me Haboul a demandé à ce que le tribunal déclare son incompétence territorial et de remettre Mustapha Bendjama en liberté. « Les règles de la compétence territoriale sont impératives, et d'ordre public. C'est-à-dire qu'elles sont imposables aux juges », a affirmé Me Haboul.

Il poursuit : « Les deux préventions qui sont contre Bendjama, leur qualification juridiques sont des délits et non des crimes. Pour qu'une affaire soit traduite devant le pôle spécialisé, il faudrait, selon l'article 329 alinéa 5 du code des procédures pénales, que ses compétences soient étendues au ressort d'autres tribunaux par voie réglementaire et décret en matière de trafic de drogue, de crime transnational organisé, d'atteinte au système de traitement automatisé de données, de blanchiment d'argent, de terrorisme et d'infraction relative à la réglementation de changes ».

L'avocat a aussi indiqué que deux PV identiques ont été mis dans le dossier. Le premier PV date du 8 février. C'est une enquête de la gendarmerie contre Mustapha Bendjama, Hicham Aboud, Abdou Semmar et Amir Boukhers pour « appartenance à une organisation terroriste activant l'étranger ». Selon le même avocat, son client a été accusé de terrorisme au début pour justifier sa longue garde à vue. Le second PV date du 14 février 2023. C'est une enquête de la gendarmerie contre Mustapha Bendjama, Raouf Farrah, Sebti Farrah et Habes Mountaha sur la réception de fonds » et les documents administratifs envoyés à Abdou Semmar. Selon Me Haboul, Mustapha Bendjama a été écouté quatre fois dans le deuxième PV, et la gendarmerie n'a pas mentionné qu'il était en garde à vue.

L'intervention de la DGSJ dans l'enquête de la gendarmerie

« L'intervention de la DGSJ dans l'enquête c'est le point d'interrogation sur le plan de la procédure. Est-ce que c'est le parquet qui l'a demandé ? Ou bien ceux qui travaillent en parallèle et en marge du procureur ? », s'interroge Me Haboul. Il cite les articles 12 du code des procédures pénales qui stipule que la police judiciaire est dirigée au niveau de chaque tribunal au niveau du procureur de la république, et l'article 36 du même code qui stipule que c'est le procureur de la république qui contrôle les mesures de la garde à vue.

Me Kherab Abdelhakim, avocat de Habes Mounataha, a également dénoncé l'intervention des services de la DGSJ le jour des auditions le 19 février au pôle spécialisé de Constantine. « Le jour de la présentation, le 19 février, pendant que les avocats attendaient pour assister à la présentation de leur client, un agent en civil est venu muni d'un carnet et d'un stylo et nous a demandé nos noms, chose que nous avons refusé. Je suis même allé directement voir le procureur », a-t-il affirmé.

Pendant le procès, il y a eu tout un débat sur la guerre des services de sécurité dans la gestion de l'enquête. Selon les avocats de la défense de Mustapha Bednjama, la DGSJ a fait un rapport d'ensemble le 18 février et le procureur l'a ajouté dans le dossier. « Ce n'est pas la DGSJ et la gendarmerie qui doivent faire l'enquête. Selon la loi, c'est le directeur de la police judiciaire. L'enquête a été en marge du parquet. Le parquet a été effacé », estime Me Haboul.

M.B.

Le détenu d'opinion Brahim Laalami évacué à l'hôpital

Le Matin d'Algérie (lematindalgerie.com) – 27/08/2023

Chams-Eldine Brahim Laalami a été transféré d'urgence de la prison Boussouf de Constantine aux urgences de l'hôpital de Constantine. Il a été évacué après la détérioration de son état de santé à la suite de la grève de la faim qu'il mène depuis le 3 août 2023, la date de sa [condamnation à 8 ans de prison](#) ferme.

Son procès en appel se tiendra le 21 septembre 2023, devant la cour de Constantine.

Le 21 août 2023, un collectif d'avocats de défense des détenus du Hirak lui a rendu visite à la prison Boussouf, à Constantine, pour le convaincre de suspendre sa grève de la faim, entamée depuis le 03 août 2023, le jour de sa condamnation à 8 ans de prison ferme.

Il a refusé malgré l'insistance des avocats. Il leur a répondu : « Il ne me reste que mes intestins pour militer après avoir été interdit de militer par la parole. »

Il faut rappeler ici qu'au moins deux détenus d'opinion sont morts en prison : le Dr Kamel-Eddine Fekhar, grande voix protestataire des Mozabites et Mohamed Tamalt, activiste.

Près de 300 détenus d'opinion croupissent dans les prisons algériennes. Toutes les semaines des citoyens sont arrêtés et déférés devant les tribunaux pour leurs opinions. Des dizaines d'Algériens (on ignore le nombre exact) sont sous le coup d'interdiction de quitter le territoire.

Avec Cnld

Deux ans de prison ferme pour le journaliste Mustapha Bendjama et le chercheur Raouf Farah

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 29/08/2023

Les avocats de la défense ont vivement critiqué le procès en le qualifiant de « politique », mettant en exergue « l'absence de preuves corroborant les accusations portées », ainsi que « les irrégularités procédurales et les violations des droits fondamentaux » des prévenus. Ils ont annoncé leur intention de faire appel de ce jugement.

Le tribunal de Constantine a rendu son verdict dans l'affaire du prétendu « *financement étranger* » impliquant le journaliste Mustapha Bendjama, le chercheur Raouf Farah, son père Sebti Farah et deux autres coprévenus.

Le rédacteur en chef du journal *Le Provincial*, Mustapha Bendjama, ainsi que le chercheur en géopolitiques, Raouf Farah, ont été condamnés chacun à deux ans de prison ferme.

Les charges qui pèsent sur eux incluent « *la réception de fonds étrangers pour soutenir des activités subversives* » et « *la divulgation d'informations confidentielles sur la situation sécuritaire du pays.* »

Le père de Raouf Farah, Sebti Farah, a écopé d'une peine d'un an de prison avec sursis. Il est accusé d'« *avoir facilité les contacts entre son fils et les donateurs étrangers.* »

Habes Mountaha, ancienne directrice des ressources humaines d'Asfertrade, une entreprise spécialisée dans le commerce de produits chimiques, a écopé d'une condamnation de 18 mois de prison ferme. Elle a été reconnue coupable d'« *avoir fourni des documents confidentiels* » à Mustapha Bendjama et Raouf Farah. Sofiane Berkane, un fonctionnaire de la wilaya d'Annaba, a été relaxé. Il était initialement poursuivi pour « *complicité* » dans cette affaire.

Les avocats de la défense ont vivement critiqué le procès en le qualifiant de « *politique* », mettant en exergue « *l'absence de preuves corroborant les accusations portées* », ainsi que « *les irrégularités procédurales et les violations des droits fondamentaux* » des prévenus. Ils ont annoncé leur intention de faire appel de ce jugement.

Pour rappel, lors du procès qui s'est tenu le 22 août, des peines de 3 ans de prison ferme avaient été requises par le parquet contre Mustapha Bendjama, Raouf Farah, Habes Mountaha et Sebti Farah. Sofiane Berkane risquait 18 mois de prison ferme. Cette affaire a suscité une vague de solidarité et d'indignation au sein des milieux médiatiques et universitaires. Plusieurs organisations nationales et internationales de défense des droits humains ont appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de Mustapha Bendjama et Raouf Farah.

Sophie K.

Algérie : le général Khaled Nezzar sera enfin jugé en Suisse pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité

TRIAL International (trialinternational.org) – 29/08/2023



L'ancien ministre algérien de la Défense Khaled Nezzar sera jugé en Suisse pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Après presque douze ans d'une procédure tumultueuse, l'annonce d'un procès fait renaître l'espoir pour les victimes de la guerre civile algérienne (1991-2002) d'obtenir enfin justice. M. Nezzar sera le plus haut responsable militaire jamais jugé au monde pour de tels crimes sur le fondement de la compétence universelle.

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a transmis le 28 août 2023 au Tribunal pénal fédéral (TPF) un acte d'accusation à l'encontre de Khaled Nezzar. Les faits reprochés à l'ancien général algérien sont lourds : ils font état de crimes de guerre sous forme de torture, de traitements inhumains, de détentions et condamnations arbitraires ainsi que crimes contre l'humanité sous forme d'assassinats qui se seraient déroulés de janvier 1992 à janvier 1994, durant les premières années de la guerre civile. Le conflit qui a opposé le gouvernement algérien et divers groupes armés islamistes a fait près de 200 000 morts et disparus, ainsi que de multiples victimes de tortures, de violences sexuelles et d'autres violations massives de la part de l'armée algérienne autant que de ces groupes armés. Le procès à venir marque une étape historique dans la lutte contre l'impunité des crimes commis durant la « décennie noire », une loi d'amnistie garantissant en Algérie une impunité complète pour les atrocités commises par toutes les parties au conflit.

TRIAL International avait déposé en 2011 une dénonciation pénale contre Khaled Nezzar, menant à son interpellation rapide et à l'ouverture formelle d'une procédure à son encontre. Cette mise en accusation est accueillie positivement par l'organisation, qui plaide pour une ouverture du procès à bref délai. «Durant les presque douze années de procédure, l'état de santé du prévenu s'est dégradé et il ne serait pas concevable pour les victimes que leur droit d'obtenir justice leur soit maintenant nié», explique Benoit Meystre, conseiller juridique chez TRIAL International, avant de poursuivre : «le Tribunal doit rapidement faire la lumière sur les crimes commis en Algérie et la responsabilité que porte M. Nezzar, si l'on veut éviter un déni de justice».

Le combat des parties plaignantes pour mener Khaled Nezzar devant la justice a en effet été extrêmement éprouvant. Encore dernièrement, une victime a retiré sa plainte à la suite de pressions exercées sur sa personne depuis l'Algérie. Une autre plainte a été classée en 2023 du fait que la victime, vivant en Algérie, n'était plus joignable, laissant craindre le pire en ce qui la concerne. Une troisième victime est décédée récemment sans connaître l'issue du combat judiciaire qu'elle avait entamé en 2011.

Abdelwahab Boukezouha, l'une des cinq parties plaignantes, qui a fait preuve d'un courage indéfectible tout au long des presque douze années d'instruction, explique : «je ne me bats pas seulement pour moi, mais pour toutes les victimes de la décennie noire de même que pour les plus jeunes et les générations futures. Jamais plus un Algérien ou une Algérienne ne devra subir ce que j'ai moi-même vécu !».

L'instruction pénale et le futur procès contre Khaled Nezzar sont possibles en application du principe de compétence universelle, qui permet et parfois impose aux États d'enquêter et de poursuivre les personnes suspectées d'avoir commis des crimes internationaux, et ce, quel que soit le lieu où les crimes ont été commis et peu importe la nationalité des suspects et des victimes. TRIAL International souligne que le Général Nezzar deviendra le plus haut responsable militaire jugé où que ce soit dans le monde sur le fondement de ce principe. Il sera également le troisième accusé à comparaître devant le TPF pour répondre de sa participation dans des crimes internationaux.

Benoit Meystre conclut : «aucune autre poursuite concernant la décennie noire n'aura lieu, où que ce soit dans le monde. Ce procès est dès lors l'unique – mais aussi la toute dernière – opportunité de rendre justice aux victimes de la guerre civile algérienne».

Par le biais de la disparition forcée, on instaurait un climat de terreur

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 30/08/2023

La Journée internationale des victimes de disparition forcée, appelée aussi Journée internationale des personnes disparues, est un événement international célébré chaque année le 30 août pour attirer l'attention sur le sort des personnes arrêtées et emprisonnées contre leur gré dans de lieux inconnus de leurs familles et/ou de leurs représentants légaux.

Ces actes n'avaient pas seulement pour but de réprimer les mouvements dissidents mais aussi d'instaurer un climat de terreur dans la population.

Cette journée est née en 1983 sous l'impulsion de la Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus, organisation non gouvernementale fondée en 1981 au Costa Rica rassemblant des groupes locaux et régionaux qui luttent activement contre l'emprisonnement secret et les disparitions forcées dans un certain nombre de pays d'Amérique latine où règnent des dictatures militaires.

La Commission des droits de l'homme des Nations unies crée en 1980 un Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

En Avril 2001, ce groupe de travail a transmis plus de 50 000 cas de disparitions présumées à 70 gouvernements. Il en a résolu 3 500 cas, et il reste enregistré encore 46 000 cas.

En décembre 2006, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le 21 décembre 2010, l'Assemblée générale adopte la résolution 65/209 dans laquelle elle se dit « *profondément préoccupée par la multiplication dans diverses régions du monde des disparitions forcées ou involontaires, y compris les arrestations, détentions et enlèvements* », et « *décide de proclamer le 30 août Journée internationale des victimes de disparition forcée, qui est célébrée à partir de 2011* ».

De nombreuses autres instances et organisations internationales de défense des droits de l'homme et d'aide humanitaire, comme Amnesty International (AI), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) travaillent activement sur la détention secrète et forcée.

Plusieurs pays dans le monde sont touchés par cette pratique du fait des agents de l'Etat tous corps confondus.

L'Espagne de Francisco Franco, a connu plus de disparitions forcées que tout autre pays au monde, à l'exception du Cambodge.

Le Maroc: Dès le début des années 60, et de manière plus massive dans les années 1970 et 1980, les autorités marocaines ont eu recours à la pratique des disparitions forcées pour faire taire les

mouvements d'opposition et les militants des droits de l'Homme. On appelle cette période « *Les années de plombs* ».

De manière systématique, les membres des divers groupes d'opposition étaient enlevés et détenus illégalement dans des centres secrets de détention. Leurs familles ignoraient tout de leur sort ; ils avaient " *disparu* ".

* Colombie: 60 630 disparus entre 1970 et 2015, soit plus que lors de la guerre des Balkans dans les années 1990, ou encore, plus que le nombre de disparus pendant les dictatures en Amérique latine dans les années 1970 et 1980.

*L'Argentine: Le pays a évalué à 30 000 le nombre de disparus pendant ses dictatures, entre 1976 et 1983.

* Mais à la différence de l'Argentine ou du Chili, les disparitions en Colombie se sont produites « *sous un régime démocratique* »!

* Liban: Durant la guerre civile libanaise (1975-1990), qui s'est achevée avec un bilan officiel de 150 000 morts et 17 415 personnes disparues, pour la plupart victimes d'enlèvement.

* Algérie. Entre 1992 et 1997, plusieurs milliers de personnes disparurent en Algérie. Une partie des disparitions a été attribuée aux islamistes mais une autre l'a été aux services de sécurité de l'État. Les statistiques officielles sont d'environ 6 000 disparus, mais d'autres sources parlent de 17 000 cas.

D'autres cas de disparition forcée ont été enregistrés entre 2011 et 2015 en Algérie: Abdelkader Hamdaoui, victime de disparition forcée depuis le 27 septembre 2011. Il était âgé de 24 ans et natif de Ouargla. Zoubir Kaf, âgé de 70 ans et père de 4 enfants, habitant à Laghouat, a disparu depuis le 17 juillet 2011. Hatem Rabah, disparu depuis le 26 Décembre 2011 à Tizi Ouzou, sa famille réclame vérité et justice.

Le phénomène de disparition forcée en Algérie, était répandue durant la guerre de libération

Cette dernière aura fait un nombre de victimes impossible à évaluer avec certitude. Du côté du FLN, le nombre des tués au combat serait de 141 000 et celui des victimes de purges de 12 000 (Source: parution presse. *La fin de l'Algérie Française. Historia Spécial numéro 424 bis, 1982*).

Du côté Français, on compterait 24 616 militaires morts, dont 15 583 tués au combat, dont environ 3500 Musulmans (Algériens), 348 soldats français ont été faits prisonniers par le FLN, 5 ont été rendus. 19 166 civils ont été victimes du FLN, dont 16 378 Algériens. 14 171 disparu(e)s, dont 13 296 Algériens. (Source: Henri Féraud: *Les commandos de l'air. Contribution à l'histoire des commandos parachutistes de l'air en Algérie, 1956-1962, Nouvelles Éditions Latines 1986*).

Alger dénonce la « lecture révisionniste » de la justice suisse dans l'affaire Nezzar

La Radio des Sans Voix (laradiodessansvoix.org) – 31/07/2023

Cette décision de justice helvétique qui ravive de douloureux souvenirs de la décennie noire algérienne provoque l'ire d'Alger. Le ministre Attaf dénonce vertement une « lecture révisionniste » du « combat solitaire » de l'Algérie contre le terrorisme. Les relations entre les deux pays pourraient s'en trouver durablement affectées. De leur côté, les associations de victimes de cette période tragique estiment que la réaction du MAE est « démesurée » voire « amnésique ».

Le ministre algérien des Affaires étrangères, M. Ahmed Attaf, a réagi avec fermeté à la décision de la justice suisse dans l'affaire du Général-major à la retraite, Khaled Nezzar. L'appel téléphonique entre M. Attaf et son homologue suisse, M. Ignazio Cassis, pourrait être le point de départ d'une vive tension diplomatique entre l'Algérie et la Suisse.

Dans un communiqué émis par le ministère, M. Attaf a exprimé sa préoccupation face à ce qu'il a qualifié de « lecture révisionniste », par la justice suisse, de « l'engagement solitaire de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme ».

Le ministre algérien a répondu aux déclarations de M. Cassis concernant la position du gouvernement suisse sur les développements récents de l'affaire, notamment le renvoi de celle-ci au tribunal pénal fédéral avec acte d'accusation.

Le ministre a immédiatement souligné trois points clés. Il a d'abord rappelé que « l'indépendance de la justice ne devait pas mener à l'irresponsabilité et qu'un système judiciaire ne devait pas dépasser son rôle en jugeant les politiques d'un État souverain et indépendant. » Ensuite, M. Attaf a critiqué la « légèreté » avec laquelle la justice suisse « a accordé une tribune aux terroristes et à leurs alliés pour discréditer le combat honorable de l'Algérie contre le terrorisme. »

Enfin, il a accusé la justice suisse de procéder à « une lecture révisionniste de l'histoire de l'Algérie durant les années 90, en utilisant des accusations outrancières et infondées, par des comparaisons hasardeuses et inappropriées et par des falsifications si flagrantes qu'elles se discréditent elles-mêmes. »

Cette posture n'hésite pas à envisager des mesures pouvant affecter les relations entre l'Algérie et la Suisse. « Cette affaire a atteint les limites de l'inadmissible et de l'intolérable et que le gouvernement algérien est déterminé à en tirer toutes les conséquences, y compris celles qui sont loin d'être souhaitables pour l'avenir des relations algéro-suisse », indique le communiqué.

Tout en formulant le vœu que « *tout soit entrepris pour éviter que cette affaire n'entraîne les relations entre l'Algérie et la Suisse sur la voie de l'indésirable et de l'irréparable* », conclut le communiqué.

Réaction controversée du ministre algérien face à la justice suisse : Entre mémoire et responsabilité

La réaction véhémement du ministre algérien des Affaires étrangères à la décision de justice suisse dans l'affaire Nezzar a suscité des critiques de la part de certains observateurs et associations de victimes en Algérie.

Ces derniers estiment que les propos tenus sont « *démesurés* » voire « *amnésiques* » au regard des graves violations des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité algériennes pendant la décennie noire.

Selon eux, il est inacceptable de qualifier de « *lecture révisionniste* » le travail de la justice suisse, alors que celle-ci tente de faire la lumière sur des crimes avérés commis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Algérie.

Des associations comme SOS Disparus ou le CFDA, qui représentent les familles de disparus, rappellent que entre 7000 et 20000 Algériens ont été victimes de disparitions forcées durant cette période, bien souvent aux mains des services de renseignement et de l'armée.

Elles soulignent également que si l'Algérie a certes mené un combat légitime contre les groupes terroristes, les forces de sécurité se sont également livrées à des exactions graves, notamment des exécutions extra-judiciaires, des actes de torture et des disparitions forcées. Minimiser ces agissements au nom de la « *lutte antiterroriste* » revient à nier les souffrances endurées par de nombreuses familles algériennes qui réclament depuis des années vérité et justice.

Pour ces observateurs, la priorité devrait être de reconnaître les errements du passé afin de panser les blessures et non de défendre bec et ongles l'image des forces de sécurité.

Les séquelles persistantes de la « *Décennie Noire* » en Algérie : le combat inlassable des familles endeuillées.

Près de deux décennies après la fin d'une période sombre qui a ébranlé le pays, les cicatrices de la tragique « *décennie noire* » en Algérie demeurent profondes.

Entre 1991 et 2002, le pays a été en proie à un conflit dévastateur, opposant l'armée algérienne aux groupes islamistes armés, et laissant derrière lui un lourd bilan de plus de 200 000 morts, des milliers de disparitions forcées et d'innombrables blessés.

Au sein d'associations telles que SOS Disparus et le CFDA, les familles endeuillées poursuivent leur lutte pour obtenir la reconnaissance de leurs souffrances et pour faire la lumière sur le sort de leurs proches disparus. Elles revendiquent également justice et réparations pour les victimes de cette guerre qui a profondément marqué le peuple algérien.

Pourtant, malgré ces efforts, ces associations se heurtent au silence et à l'indifférence des autorités algériennes.

En 2005, une loi sur la « *réconciliation nationale* » a été adoptée, amnistiante les auteurs de violences et entravant toute enquête sur la « *décennie noire* ».

Bien que les autorités justifient cette loi comme un moyen de restaurer la paix et la stabilité, les associations de victimes et les défenseurs des droits humains dénoncent une tentative de faire taire la mémoire collective. Ils estiment que cette loi viole le droit à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes, et qu'elle favorise l'impunité des auteurs de crimes graves. Ils critiquent aussi le caractère vague et arbitraire de cette loi, qui ne définit pas clairement les bénéficiaires de l'amnistie ni les modalités de sa mise en œuvre.

Face au déni de justice de l'État algérien, les associations de victimes ont porté leur cause devant des instances internationales, comme le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, qui a critiqué l'opacité persistante de l'Algérie dans ce dossier.

Le chemin vers la reconnaissance, la justice et la réparation reste donc un combat ardu pour les familles endeuillées, dans un pays toujours en quête de guérison et de réconciliation.

Sophie K.

Informations supplémentaires

- ❖ **A lire ce mois-ci** : Ouvrage « Archives et droits de l'homme », coordonné par Jens Boel, Perrine Canavaggio et Antonio Gonzalez Quintana, membres de la Section Archives et Droits de l'Homme : [Archives and Human Rights - 1st Edition - Jens Boel - Perrine Canavaggio \(routledge.com\)](#).
- ❖ [Site internet du CFDA](#)
- ❖ [Précédentes revues de presse et newsletters](#)

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المف
ن DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف